

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062304
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Vu l'article L.5211-39 du CGCT applicable au SCOM de l'Est-Vendéen par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT,

Vu l'article D.2224-1 du CGCT,

Considérant que le décret n°2015-1827 en date du 30 décembre 2015 a rendu obligatoire la mention de nouveaux indicateurs financiers et techniques relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le rapport d'activité.

Considérant que ces indicateurs sont intégrés au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté en séance par Monsieur le Président au Comité Syndical et joint à la présente délibération.

Considérant que ce rapport retraçant l'activité du syndicat sera adressé, au président de chaque EPCI membres du SCOM de l'Est-Vendéen. Ce rapport fera alors l'objet d'une communication par le Président au Conseil Communautaire en séance publique.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le Comité Syndical approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté en séance par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est
Vendéen

Yannick SOULARD